

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 novembre 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, G. BISSON,
M.-L. DESARDOUIN, M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY, M. BESSAT et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, S. KAPANCI, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, Y. MESOT, Y. MONNAT,
M. MÜLLER, F. SCHOCH, S. ZANICOLI, J.-M. BALDIN,
S. LUISIER et C. ZUFFEREY Conseillers municipaux

Est excusé : M. J. JOUSSON, Conseiller municipal

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. BETTI, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communal) (prop. n°23.29) – Rapports de la commission des finances, sécurité et administration du 17 octobre 2023 et de la commission des constructions du 31 octobre 2023 – Délibération.
5. Projet de budget et plan des investissements 2024 (prop. n°23.23) – Rapports de la commission des finances, sécurité et administration du 7 novembre 2023 – Délibérations.
6. TPG ligne 20, le bon tracé ! – Pétition.
7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Etablissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier (prop. n°23.30)
 - b) Extension de la servitude d'usage de la déchetterie au chemin des Beaux-Champs (prop. n°23.31)

8. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Aider la FIVV à investir dans la performance énergétique des bâtiments – projet de motion.
9. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

Le procès-verbal du 10 octobre 2023 est approuvé par 16 oui et 4 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Il n'y a pas de communications.

Mmes DESARDOUIN et **CHERBULIEZ**, ainsi que **M. BERNHEIM** participent à la séance dès maintenant.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE informe qu'une séance du jury pour l'attribution du Mérite 2023 aura lieu le 27 novembre 2023 au carnotzet de la mairie. Elle rappelle que pour toute proposition, il faut déposer une enveloppe fermée à la mairie, qui portera la mention «Mérite de Veyrier 2023» jusqu'au 27 novembre prochain à 12h00.

Mme TAGLIABUE mentionne qu'un référendum est en cours. Ce dernier s'oppose à la délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2023, ouvrant un crédit de CHF 396'000 destiné à la création de la nouvelle ligne de bus 49.

Mme TAGLIABUE indique que, la semaine passée, le Conseil administratif a reçu des représentants de la Cour des comptes suite à une lettre anonyme d'un habitant de Vessy. Sa dénonciation concernait le fait que la commune avait envoyé une lettre ouverte sous forme de «droit de réponse» à tous les habitants de Vessy et que celle-ci utilisait les deniers publics à des fins injustifiées, ceci pour un coût max de CHF 2'043. Le Conseil administratif tient à souligner que cette petite histoire a nécessité la venue de deux membres de la Cour des comptes qui ont participé à une réunion d'une heure avec le Conseil administratif *in corpore*, ainsi qu'avec la Secrétaire générale. Elle ajoute qu'un rapport sera envoyé au Conseil administratif dans les prochains jours et permettra, ils l'espèrent, de clore cette affaire.

Mme TAGLIABUE informe que la soirée d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le mercredi 6 décembre 2023 dès 19h00 à la salle Grand-Salève. Tous les partis politiques et les associations communales sont invités à prendre part aux festivités. Elle annonce que deux manifestations culturelles se tiendront dans cette même salle prochainement. La première sera le concert de Fatouma Diawara, avec en première

partie Lakna, le vendredi 17 novembre prochain à 20h30. La deuxième, qui aura lieu le mercredi 22 novembre 2023 à 14h30, sera la projection de courts-métrages suivi d'un atelier ludique pour le jeune public dans le cadre de Filmarcito issu du festival Filmar qui fête ses 25 ans cette année.

Mme TAGLIABUE poursuit avec les communications concernant les aides d'urgence octroyées durant les dernières semaines, soit CHF 500 à l'association *Save the Children* à la suite du tremblement de terre en Afghanistan, CHF 1'000 à Médecins Sans Frontières pour leur action au Soudan et au Tchad et CHF 1'000 à Caritas Suisse pour leur action de soutien à la population dans la bande de Gaza.

Mme TAGLIABUE termine en répondant à M. BERNHEIM concernant l'occupation du nouvel espace Grand-Salève. Elle indique que la commune aura eu, en 2023, 33 manifestations d'une à trois soirées, dont 16 organisées par la commune.

M. ROBERT, en réponse à la question posée par M. HUTZLI concernant l'éclairage du Parc de la Mouille, indique que les deux candélabres qui s'y trouvent sont équipés de détecteurs de mouvement. Un des deux était effectivement en panne et a été réparé récemment. Apparemment, maintenant les deux candélabres fonctionnent à nouveau. En ce qui concerne l'intervention faite par M. DUC concernant les moustiques tigres, il signale que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) va ou a déjà envoyé un courrier à l'ACG concernant cette problématique afin qu'ils puissent mettre en place une coordination des actions pour l'année prochaine. Autrement, toutes les informations peuvent se trouver sur le site de l'Etat au fur et à mesure.

4. Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communal) (prop. n°23.29) – Rapports de la commission des finances, sécurité et administration du 17 octobre 2023 et de la commission des constructions du 31 octobre 2023 – Délibération.

M. BARRO indique que le groupe PLR soutient bien évidemment les deux rapports qui ont été voté à l'unanimité. La reconversion de cette salle communale est une bonne chose, même si elle entraîne également des contraintes, notamment pour ce qui concerne les arbres à proximité. Ils se réjouissent de pouvoir siéger dans une salle un peu plus confortable. La comparaison entre la taille de la salle du Conseil administratif dans les combles de l'ancienne cure et celle du Conseil municipal est scandaleuse. Ils proposent de soutenir ce crédit d'étude et de se dépêcher de voter un crédit de construction.

Mme DESARDOUIN indique, qu'après la lecture attentive de l'exposé des motifs du crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs du Conseil administratif, elle a été captivée par l'envergure de ce projet qui aura un impact significatif dans la commune. Ce programme l'enthousiasme dans son ensemble, car il permettra à la commune de créer enfin des espaces pour des associations de manière définitive. Elle se réjouit du fait que la salle du Conseil municipal aura 35 places qui accueilleront les nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers municipaux en 2025 dans un espace sanitaire et sécurisant. Ce programme met aussi l'accent sur le besoin des jeunes de s'éloigner un peu des écrans qui sont une préoccupation croissante dans la société

moderne. Ils sont omniprésents et peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale, le bien-être physique et les compétences sociales des jeunes. En résumé, l'accès à une bibliothèque-médiathèque offre une multitude d'avantages, allant de l'accès gratuit à une grande variété de ressources, à la promotion de la culture, de l'éducation et de la vie communautaire. Enfin, il y aura des logements pour les étudiants. Il s'agit d'un symbole fort car ils peuvent contribuer à la diversité culturelle en rassemblant des étudiants de différentes origines et favoriser ainsi l'enrichissement mutuel et la compréhension interculturelle. En tout état de cause, elle entre en matière et demande le vote immédiat

M. LUISIER déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a, comme l'ensemble des autres partis, donné un avis favorable à ce crédit d'étude dans les commissions des constructions et des finances, sécurité et administration. Ils sont ravis de constater que ce projet prend forme, car pour rappel, c'est en 2017 que Veyrier-Ensemble, soutenu par les groupes Socialiste et PDC de l'époque, avait proposé une motion demandant une transformation de la salle communale et une réaffectation des lieux environnants, afin que des sociétés culturelles et associatives puissent y trouver un endroit attrayant pour y exercer leurs activités. Cette motion avait été acceptée à l'unanimité. Ils sont en outre particulièrement convaincus par le projet retenu qui semble être parfaitement intégré à l'environnement existant. Ils entrent en matière et proposent un vote immédiat.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s apprécie la qualité du projet et remercie tous ceux qui y ont contribué. Ils se réjouissent qu'il soit prévu de réaliser une douzaine de logements pour étudiants. Cependant, ils aimeraient savoir à qui sera confié la gestion de ces logements et quels seront les critères d'attribution ? En particulier, est-ce que les étudiants de la commune seront privilégiés et si les loyers seront abordables. Avec cette interrogation, ils approuvent les rapports et acceptent la proposition.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance des deux rapports de commissions qui sont clairs et donnent plus de précisions sur ce crédit d'étude. Le fait de savoir qu'une nouvelle salle du Conseil municipal verra le jour avec ce projet les satisfait comme tous leurs collègues de cet hémicycle. Ils acceptent ces rapports ainsi que la délibération.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre a pris connaissance de ces magnifiques rapports et de cette proposition. Ils en sont enchantés. Ils espèrent que le projet avancera un peu plus vite que les délais donnés, mais cela semble compliqué. Toutefois, ils restent inquiets quant à la conservation des deux arbres qui se trouvent de chaque côté de la salle communale et ils espèrent qu'il sera possible d'effectuer les travaux sans les endommager. Ils sont satisfaits et très heureux de soutenir ce projet et de voter son crédit d'étude.

Le président passe aux votes des rapports.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 17 octobre 2023 est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le rapport de la commission des constructions du 31 octobre 2023 est accepté par 21 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

M. ROBERT, au nom du Conseil administratif, remercie les Conseillers municipaux de ce vote. Il précise que le Conseil administratif reviendra d'ici quelques mois afin de présenter la demande de crédit de construction. À ce moment-là, le Conseil administratif aura fixé les conditions de gestion des appartements pour étudiants.

M. DUC estime, pour le futur, qu'il n'était pas nécessaire de renvoyer de tels objets aux commissions des finances, sécurité et administration et des constructions. Il précise que son avis est également partagé par la plupart des commissaires. À l'avenir, il faudrait se demander s'il s'agit réellement d'une plus-value avant de renvoyer un objet dans plusieurs commissions.

5. Projet de budget et plan des investissements 2024 (prop. n°23.23) – Rapports de la commission des finances, sécurité et administration du 7 novembre 2023 – Délibérations.

M. MÜLLER déclare que le groupe Le Centre est très satisfait de ce budget 2024. Ils tiennent à remercier toute l'administration communale qui a œuvré à son établissement et pour les explications fournies. Après que ce budget et les augmentations de postes aient été décortiqués dans les commissions, et en particulier dans la commission des finances, sécurité et administration, toutes les modifications demandées ont été acceptées. De plus, lors de cette dernière commission, une augmentation de CHF 25'000 pour la subvention des abonnements TPG et une de CHF 10'000 pour l'aide d'urgence ont été décidées, ceci sur proposition du groupe Socialistes-Vert.e.s. Tout ce qui précède en y incluant une baisse d'un centime additionnel. C'est pourquoi ils proposent d'accepter le rapport de majorité et de voter le budget 2024.

M. MONNAT, au nom du groupe PLR, tient à remercier l'administration pour son excellent travail dans la préparation du budget 2024. La qualité des documents mis à disposition a permis aux différentes commissions de travailler de façon efficace et de pouvoir présenter, ce soir, au Conseil municipal, une copie légèrement corrigée par rapport au budget initial. Parmi les modifications apportées par les différentes commissions se trouvent tout d'abord l'ajustement, sur l'impulsion du PLR, de la subvention à la Vogue afin que son comité ait les moyens de nous concocter en 2024 une fête aussi réussie qu'en 2023. A l'initiative du PLR également, une augmentation du subventionnement des abonnements TPG pour les jeunes et l'acceptation à l'unanimité du doublement du poste des aides en cas d'urgence à disposition du Conseil administratif proposée par les collègues Socialistes-Vert.e.s. Ils notent également que le Conseil administratif a été prévoyant en budgétisant des charges d'énergie à la hausse et des aides pour les plus défavorisés également en progression par rapport à l'année en cours. Les temps sont durs et tout le monde ne participe pas de façon égale à la dynamique économique actuelle. Ils ont également accepté la

création des postes demandés, après une étude critique des besoins lors de la commission des finances, sécurité et administration. Le Conseil administratif et les chefs de service présents ont su convaincre les commissaires de l'utilité de ces nouveaux postes qui sont liés à un nombre croissant d'enfants au parascolaire, au besoin de soutien pour la maintenance du parc immobilier ou au nombre important de chantiers auxquels la commune fait et va faire face ces prochains temps, ainsi que les nouvelles constructions ou rénovations en lien avec la transition énergétique. Mais il n'en reste pas moins qu'à population constante, l'effectif ne peut continuer à croître indéfiniment, point sur lequel il convient d'être attentif à l'avenir. Ils approuveront également l'indexation des salaires du personnel communal, ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les communes du canton et de loin pas le cas de tous les employeurs. Et enfin, afin que tous bénéficient de la bonne santé des finances communales, ils saluent la baisse du centime additionnel qui permet de corriger, enfin, le trop-perçu de ces 10 dernières années. En résumé, un budget 2024 déficitaire, mais équilibré dans ces bénéficiaires, qui prévoit une enveloppe plus conséquente pour soutenir les plus fragiles, une compensation généreuse du renchérissement pour le personnel et une légère baisse de la charge fiscale pour les contribuables. Et ceci sans toucher aux subventions pour les sociétés locales. Ils notent toutefois que le déficit du budget 2024 du canton a été revu à la baisse, ce qui laisse présager, très certainement, de bonnes surprises ces prochains mois et peut-être, comme cela est devenu une habitude ces dernières années, une correction à la baisse du déficit budgétisé. Tant mieux ! Cela permettra à ce Conseil de considérer d'autres ajustements à l'avenir. Ils proposent donc l'acceptation du budget 2024, de la baisse du centime additionnel à 37 centimes, de l'échelle des salaires 2024 et de l'indexation de ceux-ci à l'indice genevois des prix à la consommation.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux acceptent le budget 2024, certes ambitieux, mais tourné vers les communiens par la baisse du centime additionnel, l'adaptation du financement de la Vogue, l'acceptation de la majorité des subventions et allocations, ainsi que la hausse des contributions aux abonnements TPG et à l'aide d'urgence comme déjà mentionné. Les communiens devraient profiter aussi de meilleures prestations communales par le biais d'une hausse du personnel administratif et l'acceptation des divers investissements et aménagements dans les bâtiments et espaces communaux. Ils acceptent donc le budget 2024 et remercient l'ensemble des participants à son élaboration.

Mme DESARDOUIN constate, après la lecture des différents rapports concernant le projet de budget et le plan des investissements 2024, qu'il y a une réaction positive concernant un encouragement à la mixité au Club des Rois à Veyrier. Une réaction noble dont elle se félicite. Face à cela, elle se pose la question quant à la stratégie utilisée ? La réduction de l'allocation qui n'est, pour la plupart des membres de ce club, qu'une broutille et n'aura aucun effet. Néanmoins, elle espère que cela pourrait les amener à des réflexions sur la place des femmes dans ce club. À l'époque actuelle, tout le monde a compris que la femme et l'homme doivent marcher ensemble main dans la main pour aboutir à un objectif commun. Malgré son scepticisme quant à la baisse du centime additionnel, elle accepte les rapports et le vote des projets de délibérations.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a une sensation mitigée par rapport au budget. À la lecture de ce dernier, ils estiment qu'un très beau travail de

l'administration a été fait avec des éléments très clairs. Cependant, il n'y a pas eu de débat sur le centime additionnel et ils ne peuvent pas laisser passer cela. Ils s'expliquent au travers de la métaphore suivante. Un centime additionnel est de CHF 700'000. Le Conseil municipal décide d'offrir à 380 foyers fiscaux un grand repas à la salle communale pour les remercier d'être des bons contributeurs à la commune. Or, il y a 1'500 foyers fiscaux qui seront à la petite salle communale et qui auront quelques sandwiches, puisqu'une baisse d'un centime additionnel est d'environ CHF 40 par tranche de CHF 10'000. C'est se moquer de la classe moyenne. Il s'agit du problème de tous les partis. Cette classe moyenne est en train de partir vers les partis populistes car elle porte tout, mais avec peu de retours. Deuxièmement, concernant la dette, l'année 2023 ne sera pas mauvaise économiquement, ce qui fera de bonnes surprises au niveau des comptes. Mais la commune devrait nettoyer ses dettes, car, comme mentionné justement par le Conseil administratif, les dix prochaines années seront très dures, puisque la commune aura de gros investissements à faire. Pourquoi offrir des cadeaux aux banques en empruntant s'il est possible d'avoir une réserve et d'emprunter le moins possible. À partir de là, même si le budget est bien et que le personnel est respecté, ils refuseront ce budget et demanderont de le renvoyer en commission des finances, sécurité et administration afin de ne pas baisser le centime additionnel.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble tient tout d'abord à souligner l'excellente qualité du travail effectué par le Conseil administratif et l'administration communale dans l'établissement du budget 2024. En particulier, la clarté et la précision des éléments de réponses fournis lors de la présentation du projet de budget et du plan des investissements 2024 au sein des différentes commissions. Ils les remercient chaleureusement. En ce qui concerne le projet de budget, ils saluent une nouvelle fois l'intégration dans le budget d'une réduction du centime additionnel communal de 38 à 37 centimes avec en parallèle l'intégration d'une majoration des revenus fiscaux permettant ainsi de proposer un budget qui se situe en dessous de la limite prévue par la RFFA. Cela semble en totale adéquation avec les besoins de la commune pour les années à venir. Ayant naturellement participé à l'ensemble des discussions qui se sont tenues dans les différentes commissions, ils remarquent que les échanges ont été nombreux et fournis et qu'ils se sont tenus dans un climat qualifié de respectueux. Les débats ont été particulièrement nourris, notamment lorsqu'il s'est agi de discuter des postes à intégrer au budget pour l'année à venir, postes qui se sont tous avérés nécessaires au vu des nombreux projets dans laquelle la commune est impliquée. Finalement, le budget aura été assez peu, mais qualitativement amendé, indiquant ainsi, une fois de plus, le très bon travail de préparation et de présentation effectué en amont par les autorités communales. En conclusion, ayant pris connaissance des délibérations de la commission des finances, sécurité et administration, ils voteront en faveur du budget proposé.

M. MONNAT, en lien avec l'intervention de M. MESOT, indique que le débat sur le centime additionnel aurait dû être fait lors de la précédente commission des finances, sécurité et administration. Tout le monde a été surpris que le groupe Socialistes-Vert.e.s vienne avec un rapport de minorité alors même que cette question n'a pas été abordée lors de cette commission. S'agissant de la moquerie de la classe moyenne, il pense que se moquer de la classe moyenne serait continuer à accumuler une fortune et un trop-perçu d'impôt années après années. Les respecter, c'est aussi retourner une partie de cet impôt qui n'est pas dépensé années après années à ceux qui le

payent. Ce montant de CHF 40 par tranche d'impôt peut peut-être justement faire une différence à la fin du mois pour cette classe moyenne qui ne touche pas de subventions pour payer les assurances maladies. Il pense qu'il vaut la peine de fournir un petit effort.

Le rapport de majorité de la commission des finances, sécurité et administration sur le projet de budget 2024 est accepté par 18 oui, 4 non et 1 abstention.

Le président précise que le rapport de majorité ayant été accepté, le rapport de minorité ne sera pas voté.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration sur l'échelle des salaires 2024 est accepté par 22 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée par 19 oui, 3 non et 1 abstention.

La délibération sur l'échelle des salaires 2024 est acceptée par 22 oui et 1 abstention.

M. MARTIN indique que le Conseil administratif tient à remercier les Conseillers municipaux pour ce vote majoritaire concernant le budget 2024. Ils mettront tout en œuvre pour tenir ce budget, notamment au niveau des charges et également pour optimiser les besoins de financement par le recours à l'emprunt, puisque, comme il a été mentionné, l'emprunt va devenir un élément assez important au fur à mesure des années.

Mme TAGLIABUE souhaite remercier les Conseillers municipaux, tout particulièrement d'avoir accepté la création d'un poste protégé au sein du service des Routes et espaces verts, ainsi qu'un nouveau poste d'apprenti. Cette acceptation a fait deux heureux, dont un qui est ce soir dans cette salle. Le Conseil administratif pense qu'il est important d'être le plus exemplaire possible en termes d'inclusion et de faire de l'inclusion une priorité qui ne soit pas que celle du Département de l'instruction publique.

6. TPG ligne 20, le bon tracé ! – Pétition.

M. HUTZLI indique qu'il a certainement été le seul parmi les chefs de groupes à demander que cette pétition soit acceptée et renvoyée éventuellement en commission d'aménagement du territoire et environnement avant de pouvoir la transformer soit en motion, soit en résolution à l'intention du Conseil d'Etat. Il ne s'agit pas de la première fois qu'il y a quelques problèmes avec les tracés des lignes TPG, ainsi que des soucis de compréhension, voire d'écoute de la part de l'OCT et de certains de ses membres. Il s'était dit que l'idée d'aller plus loin dans cette démarche de pétition serait peut-être la bonne. Entre temps, il semblerait que l'Etat demande que certaines choses soient cachées ou en tout cas pas dévoilées tout de suite. En allant chercher sur Internet, il y a effectivement un projet de ligne 20 qui reprendrait la ligne 8 qui va depuis Sierne aux Tournettes. Il est donc difficile de savoir sur quoi se baser et de savoir comment réagir face à cela. Officiellement, il n'y a encore rien. Certaines choses ne doivent pas

être dites avant certaines dates. Cela devient désagréable de discuter avec l'Etat ou en tout cas avec certains de ses services. Ce soir, l'idée du groupe Le Centre était de renvoyer cette pétition en commission d'aménagement du territoire et environnement et de la traiter de manière que l'Etat prenne conscience de ce souci, puisqu'une partie du plateau de Vessy serait prise en otage et qu'il n'y aurait plus de ligne adéquate pour se rendre en ville. Après la lecture du nouveau parcours, il s'agit malgré tout d'une solution puisque cette ligne 20 relierait Sierne jusqu'aux Tournettes pour une période de deux ans. Ils restent dans l'expectative et se demandent ce qu'il faudrait en faire. Cela devient problématique. D'abord, il y avait le problème avec la ligne 49, puis la ligne 20. Dans deux ans, cette ligne 20 existera-t-elle encore ou sera-t-elle supprimée ? S'agissant de la ligne 7 qui devrait être prolongée depuis les Grands Esserts, mais par où et jusqu'où ? C'est top secret jusqu'à qu'ils ne souhaitent en parler. Ils espèrent que les informations qui seront données par le Conseil administratif seront rassurantes et qu'il sera possible d'aller de l'avant avec les TPG. Personnellement, il reconnaît avoir une certaine animosité avec certains des services de l'Etat et de ses représentants.

Mme TAGLIABUE rappelle en préambule que toutes les nouvelles lignes de bus prévues sur la commune ont été validées par les Conseillers administratifs de la précédente législature. Lors de leurs différentes négociations, ils ont insisté sur l'importance d'avoir une liaison entre Vessy, le stand de tir et les différentes écoles et collèges se situant dans les zones de Chêne-Bougeries et de Champel. Ils se sont concentrés sur la problématique des écoliers et ont obtenu un bus scolaire. En 2019, l'AIV a lancé une pétition «Sauvons le bus 8 Tournettes» qui a obtenu 3'132 signatures. Le 10 mars 2020, une résolution, votée à l'unanimité par le Conseil municipal demandait le maintien du tracé du bus 8 Tournettes par le stand de Veyrier et la révision du tracé de la ligne 49. En janvier 2021, après une présentation de l'OCT à la commission des pétitions, celle-ci a refusé le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat en justifiant que les temps de parcours et les liaisons des lignes TPG seront largement améliorées pour la commune de Veyrier. Voilà pour l'historique en grandes lignes. Aujourd'hui, concernant la ligne 20, celle-ci sera opérationnelle dès le 10 décembre de cette année et remplacera le bus 8 Tournettes. Elle continuera de desservir Vessy par le stand de tir. La seule différence réside dans le fait qu'elle passera par la Place Neuve, Bel-Air, Cornavin puis Valavran à Versoix. Cette variante est prévue jusqu'en 2026. À l'arrivée de la ligne 21 BHNS, il est prévu de faire passer la ligne 20 par la route du Pas-de-l'Echelle. L'argument principal est un possible engorgement de la route du stand de tir jusqu'au giratoire de Sierne. N'étant pas convaincu par cet argument, le Conseil administratif a discuté à plusieurs reprises de la problématique de ce tracé et a demandé une période de test de quelques mois qui permettrait de vérifier la fluidité de la ligne 20 avec le maintien du tracé par le stand de tir. Le Conseil administratif est en attente d'une réponse formelle par rapport à cette demande. Elle profite également d'informer les Conseillers municipaux d'une amélioration de desserte pour Veyrier grâce à la prolongation de la ligne 8 douane jusqu'à Palexpo et ceci dès le 10 décembre également. Pour toutes les autres lignes, dont la 7, les choses se feront dans un deuxième temps. Les informations données aujourd'hui concernent ce qui se passera en décembre 2023. Par la suite, le Conseil administratif reviendra vers les Conseillers municipaux pour le reste.

Mme BARRAS indique que cette pétition a un air de déjà-vu puisque ce point a déjà été traité. Elle remercie Mme TAGLIABUE de cette clarification sur l'historique. Il est

clair que la préoccupation de la population a été clairement exprimée lors du Conseil municipal et déjà traitée en 2020. Une résolution avait été déposée. Elle indique que les TPG proposent, à partir de mi-décembre, cette ligne directe reliant le centre, la gare et passant par le stand de tir jusqu'aux Tournettes et cela sur les deux prochaines années. Le groupe PLR ne juge pas nécessaire ni de voter, ni de renvoyer cette pétition au Conseil administratif ou à aucune commission. Il convient de la classer. Il serait néanmoins bien d'avoir un plan clair de ce que sera finalement à l'échéance le réseau des TPG.

Mme GAUTROT informe que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette pétition avec beaucoup d'intérêt. Mme TAGLIABUE, Maire, a donné un peu plus d'informations sur l'historique de cette ligne 20, qui remplacera la ligne 8 Veyrier-Tournettes. Cependant, le tracé de cette ligne de bus ayant été approuvé par le plan directeur communal et donc par le Conseil d'Etat, ils se questionnent quant à l'organisme compétent pour décider du tracé de cette ligne de bus. Est-ce le Conseil d'Etat ou un autre département de l'Etat ? Ils acceptent cette pétition et demandent son renvoi au Conseil administratif qui pourra traiter ce sujet avec le Conseil d'Etat.

M. HUTZLI remercie Mme le Maire pour cet historique et ces informations. Pour pouvoir prévoir et gouverner, il faut anticiper. Il partirait de l'idée, comme relevé par Mme BARRAS, d'avoir un plan plus précis des intentions futures. Il faut à chaque fois se battre avec l'OCT pour avoir quelque chose et certaines discussions et remarques faites par ce service sont parfois un peu limites. Il prend note de ce qui a été dit, mais souhaite que la commune insiste un peu pour prévoir et gouverner en ayant un peu d'avance afin d'éviter de se retrouver prochainement avec un référendum ou des pétitions sur ces lignes de bus. Qui décide à un moment donné ? Lors des échanges avec l'OCT et certains services, il a eu l'impression que les Conseillers municipaux n'avaient pas de compétences, alors qu'ils représentent la population. Ils relèvent les problèmes sur la commune et souhaiteraient donc être pris au sérieux et entendus lorsqu'ils font des remarques. Il serait bien que ce service, qui est un service public qui doit satisfaire l'ensemble de la population, en prenne conscience et soit un peu plus à l'écoute. Néanmoins, il est conscient que les TPG doivent produire de l'argent, mais souligne la priorité des habitants.

M. ZANICOLI déclare que le groupe Veyrier-Ensemble est tout à fait d'accord avec les propos de Mme BARRAS qui a très bien expliqué la problématique. Ils demandent le classement de cette pétition.

M. BALDIN indique que, dès le mois prochain et pour les 2 prochaines années, la ligne 20 desservira l'arrêt stand de tir depuis les Tournettes. Ce tracé étant conforme à ce que demandent les pétitionnaires, la pétition est maintenant sans objet. C'est pourquoi le groupe Socialistes-Vert.e.s propose de la classer.

M. MÜLLER a quelques remarques strictement personnelles. Il y a une semaine, lorsque l'AIV a déposé la pétition avec 978 signatures, personne ne l'a informée de ces nouveaux horaires. Si elle en avait été informée, même après le dépôt, il est vrai que ce texte aurait très probablement été retiré. Si les différents acteurs impliqués avaient communiqué différemment et un peu plus tôt, ce débat et cette perte de temps auraient été évités. Il ne peut pas en vouloir au Conseil administratif ce soir, mais se pose quelques questions : qui va informer la population veryrite de ces changements

d'horaires vu qu'ils sont maintenant officiels ? Le Conseil administratif ? Les TPG ? Les deux ? Comment ? Et surtout, quand cela sera-t-il fait ?

Mme TAGLIABUE rappelle qu'il y a environ une année, toutes les lignes de bus prévues en lien avec les Grands Esserts avaient été expliquées clairement lors d'une séance. Il n'y a aucun changement par rapport à celles-ci. S'agissant de la ligne 20, il s'agit d'un sujet sur lequel le Conseil administratif est entièrement d'accord. Il y aura évidemment le bus 21 qui passera, mais cela ne change rien au fait qu'il manquera un bus pour la population de Vessy qui souhaite se rendre du côté de Chêne-Bougeries et de Champel, raison pour laquelle ce test a été demandé. *In fine*, c'est le Conseil d'Etat qui décide. La commune fait ce qu'elle peut pour demander le plus possible, mais ce n'est pas elle qui décide. S'agissant de l'information, le Conseil administratif ne l'a reçue qu'il y a deux jours. Celle-ci indiquait qu'il ne fallait pas en parler car ce serait officiel le 27 novembre. Il n'a pas été averti de manière anticipée. Lorsque le Conseil administratif a constaté que le nouveau planning se trouvait aux arrêts de bus, il a estimé qu'il pouvait en parler.

M. ROBERT précise que le Conseil administratif a reçu le mail jeudi passé, il y a donc un peu plus de deux jours. Ce même jeudi, il a essayé de trouver l'information sur le site des TPG, mais sans succès. Il explique qu'il n'était pas possible de trouver un horaire pour le bus le 15 décembre. A priori, l'information est disponible sur le site depuis ce week-end.

M. MÜLLER remercie le Conseil administratif de cette précision et demande qui avertira la population et comment. Si cette ligne est opérationnelle le 10 décembre, il ne veut pas que certains communiens se retrouvent «piégés» par ce nouveau changement. Ces lignes ont été discutées au mois d'avril, mais quelques mois se sont passés depuis.

M. ROBERT répond que les TPG feront une annonce le 27. Il précise qu'il n'y a pas uniquement la ligne de Veyrier qui est concernée, mais également d'autres lignes du canton. Pour ne pas être dénoncé pour doublement d'information, le Conseil administratif n'entend pas partager cette information par un tout-ménage. Le relais sera fait au niveau du site Internet le moment venu.

M. MESOT étant utilisateur des TPG, indique qu'il sait que de nouvelles lignes apparaissent chaque mois de décembre. Pour les utilisateurs de TPG, l'information est largement diffusée sur le canton. Il est très satisfait du service offert car la ligne 8 amène à la gare et la ligne 20 amène à Place Neuve. Il trouve qu'il s'agit d'un service public exceptionnel par rapport à d'autres pays d'Europe.

M. HUTZLI informe que son groupe retire sa demande de renvoi en commission et se ralliera finalement à la majorité pour le classement de la pétition.

Mme GAUTROT indique, qu'après toutes ces discussions, son groupe retire également sa demande et, comme la majorité de cet hémicycle, soutient le classement de cette pétition.

Le classement de la pétition est accepté par 21 oui et 2 abstentions.

7. Propositions du Conseil administratif.

a) Etablissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit – Veyrier (prop. n°23.30)

M. ROBERT rappelle, qu'il y a quelques temps, le Conseil administratif avait présenté un projet de plan de site du Petit-Veyrier qui était couplé à un avant-projet de PLQ pour des terrains adjacents. Lors des discussions en commission d'aménagement du territoire et environnement notamment, il était apparu qu'un certain malaise se dégageait d'avoir couplé ces deux projets estimant notamment que le PLQ pouvait être passablement contraignant pour les personnes propriétaires des parcelles visées. Par conséquent, le Conseil administratif avait retiré cet objet de l'ordre du jour du Conseil municipal suivant en disant qu'il reviendrait en séparant les objets et en ne traitant que le plan de site. Aujourd'hui, il vient avec ce projet de plan de site qui n'a fondamentalement pas changé, raison pour laquelle il ne fera pas de description plus détaillée. Les débats sur ce projet ont déjà eu lieu lors de la commission. Il sera accompagné du développement d'une idée directrice pour ces terrains qui appartiennent à des privés de façon à les aider à coordonner leurs efforts pour l'aménagement de ces parcelles, une idée directrice n'ayant aucun caractère contraignant. Ce sera uniquement une aide pour eux et ils pourront puiser des informations sur les attentes de la commune en matière de densification de cette zone. Comme les débats ont déjà eu lieu, il serait ravi si cette proposition pouvait être votée sur le siège ce soir.

Mme BATARDON mentionne que le plan de site est un instrument qui vise à la conservation d'un site. L'intention de réaliser un plan de site visant à préserver les qualités du Petit-Veyrier est inscrite depuis 2007 au plan directeur communal. Cette proposition permet de garantir l'objectif de sauvegarder le secteur du Petit-Veyrier en préservant son noyau historique ainsi que les droits et intérêts de son propriétaire M. Olivier Long. Le temps est venu de sortir de l'impasse, c'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote immédiat.

Mme BISSON déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie l'administration de son travail, propose une entrée en matière ainsi qu'un vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que le secteur dit du «Petit-Veyrier» mérite l'attention de la commune et un plan de site communal digne de ce nom répondant à la typicité du site. Les Vert'libéraux sont donc favorables à cette proposition et à son vote immédiat.

M. HUTZLI déclare que le groupe Le Centre se rallie à la majorité et demande le vote immédiat.

Mme MATTHEY indique dit que le groupe PLR a bien étudié l'exposé des motifs et est satisfait de constater qu'un projet datant de 2007 a trouvé un terrain d'entente entre l'Office de l'urbanisme et la commune. Ils acceptent la demande du Conseil administratif de voter la résolution établissant un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier, entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La résolution est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Mme CHERBULIEZ demande pourquoi il s'agissait d'un projet de résolution et pas de délibération.

M. ROBERT répond que les plans de site ou les modifications de zone sont des projets de résolution.

M. BARRO précise que cela est prévu dans la LaLAT.

b) Extension de la servitude d'usage de la déchetterie au chemin des Beaux-Champs (prop. n°23.31)

M. ROBERT indique que les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de l'historique de cette déchetterie. Il y a un peu moins de dix ans, une servitude à usage de la commune pour l'utilisation de cette déchetterie a été signée par le Conseil administratif. Cette déchetterie se situe près des immeubles de Beaux-Champs. La commune a une charge d'entretien et de réfection de cette déchetterie. Au cours des années, le service des Routes et espaces verts a constaté qu'il y avait un sous-dimensionnement de cette déchetterie qui a pris des aspects plus marqués suite au fait que le pavillon Gomarín, qui est un foyer pour jeunes adultes et réfugiés, utilise également cette déchetterie. Il convient de construire quatre terriers supplémentaires pour agrandir cette déchetterie. Cependant, ces derniers ne peuvent pas s'inscrire dans l'assiette qui avait été déterminée au niveau foncier, raison pour laquelle une nouvelle assiette doit être déterminée et le Conseil administratif doit signer un acte notarié. Il demande donc au Conseil municipal de bien vouloir leur déléguer la signature de ces actes notariés.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR entre en matière et demande le vote immédiat au vu de ces explications.

Mme MAYE informe que le groupe Le Centre a pris connaissance de la nécessité de procéder à une extension de la servitude d'usage de la déchetterie et propose également l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. GÄMPERLE déclare que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont bien compris le besoin d'adapter la taille de cette déchetterie au chemin des Beaux-Champs pour répondre aux besoins

des immeubles de la Fondation Privée pour des Logements à Loyers Modérés (FPLM). Ils acceptent donc la proposition et son vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Aider la FIVV à investir dans la performance énergétique des bâtiments – projet de motion.

Mme BESSAT explique que le groupe Socialistes-Vert.e.s propose cette motion afin de donner toutes ses chances à la FIVV de pouvoir investir dans les performances énergétiques liées à la nouvelle loi. Cet assainissement sera obligatoire au regard de cette nouvelle loi. Il paraît plus adéquat que la FIVV investisse cet argent dans une performance énergétique plutôt que d'avoir à le restituer à la commune et qu'elle doive trouver de l'argent ailleurs pour financer ces travaux. L'ensemble de cet hémicycle a voté positivement toutes les propositions allant dans le sens de l'écologie. Il est donc cohérent que la FIVV soit encouragée à se mettre aux normes. Il s'agit d'un devoir de citoyen de le faire. Ils aimeraient que cette motion permette une réflexion. C'est pourquoi ils proposent une entrée en matière et un renvoi en commission des finances, sécurité et administration permettant de recevoir les membres de la FIVV et de débattre démocratiquement.

M. MARTIN, sachant que ce projet de motion touche directement les finances de la commune, se permet d'intervenir en amont des discussions qui vont se poursuivre dans cet hémicycle sur ce projet de motion. Le Conseil administratif a également fait de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux un de ses objectifs et le Conseil municipal le voit bien, notamment dans le plan des investissements votés ce soir qui identifie les travaux à faire dans ces prochaines années. Le titre de cette motion comprend cette recherche de performance énergétique ce qui ne le dérange pas. Le deuxième volet de ce projet touche au mode de financement par la commune. Et là, cela devient plus problématique. La FIVV est une fondation d'intérêt public communal, inscrite au registre du commerce et placée sous la surveillance du Conseil municipal de la commune de Veyrier. Néanmoins, l'article 3 des statuts définit les moyens mis à disposition du Conseil de fondation pour atteindre ses buts, et ces moyens ne sont pas discutés avec la commune ou le Conseil municipal, ils sont décidés par le Conseil de fondation. Les seules principales actions qui incombent au Conseil municipal sont celles d'accorder les cautionnements solidaires nécessaires pour que la FIVV puisse bénéficier de taux d'emprunt plus attractifs, de valider les comptes annuels et d'honorer les engagements financiers, comme la location de l'espace crèche dans le bâtiment du 255 route de Veyrier (pour un montant de CHF 160'000). D'un autre côté, les fonds propres de la Fondation sont constitués du capital de dotation, composé des immeubles cédés à titre gratuit par la

commune au moment de la création de la FIVV, pour lesquels un rendement est demandé pour justifier la perte de recette communale en ayant cédé ces immeubles. La commune touche également une rente de superficie sur deux immeubles, protocolée dans les documents légaux de droit de superficie. La position du Conseil administratif est assez claire sur ce sujet. Ce capital de dotation cédé gratuitement est considéré comme un apport de fonds propres à cette Fondation et nécessite un rendement en remplacement des revenus de location dont ne bénéficient plus la commune. Les rentes de superficie touchées par la commune ou les loyers demandés pour l'utilisation de la crèche sont des éléments fixés en fonction des données de marché, que les deux parties ont acceptés. De ce fait, le mode de fonctionnement du financement demandé par les invites de cette motion ne rencontre pas l'approbation du Conseil administratif. En revanche, et cela pourrait faire l'objet de proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, rien n'empêcherait la FIVV d'approcher les autorités sur le sujet de la performance énergétique des anciens bâtiments détenus (les nouveaux auront le niveau le plus élevé) pour entamer une réflexion sur les étapes à mettre en place pour arriver à cet objectif.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié ce projet de motion. Bien que certaines invites aient tout leur sens, l'idée de rétrocéder la rémunération payée par la FIVV à la commune ne les satisfait pas. En effet, la FIVV présente des comptes dans le noir depuis plusieurs années et leur situation financière est saine. Pour ces raisons, ils n'entreront pas en matière sur ce projet de motion.

M. DUC informe que le groupe PLR a pris connaissance du projet de motion du groupe Socialistes-Vert.e.s. Ce même groupe revient régulièrement devant le Conseil municipal avec des textes demandant la suppression de la rémunération du capital de dotation de la FIVV envers la commune, chaque fois avec des arguments différents. Ils tiennent à rappeler que la commune cautionne systématiquement les emprunts hypothécaires de la FIVV, ce qui permet à cette dernière d'économiser énormément d'argent car les taux d'emprunt obtenus sont nettement plus bas que ce qu'elle pourrait obtenir sans cautionnement communal. Cette motion parle d'adaptation des immeubles de la FIVV aux nouvelles normes énergétiques. Ils ont appris que la FIVV allait lancer une étude sur ses immeubles l'année prochaine et qu'aucuns travaux n'allaient être envisagés avant la fin de la construction de ses bâtiments aux Grands Esserts. Ils rappellent que la FIVV n'a demandé aucune aide à la commune pour la rénovation éventuelle de ses immeubles. Pour toutes ces raisons, ils n'entreront pas en matière sur cette motion, qui d'ailleurs n'en est pas une, car une motion charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant un but déterminé ou de prendre une mesure.

M. MÜLLER indique qu'un ami lui a expliqué un jour que toute la différence entre constance et acharnement, c'est le résultat final. Ce soir, cette motion semble lui donner raison. Lorsque les Socialistes et ensuite les Verts ont demandé pendant 15 ans des macarons de stationnement et les ont enfin obtenus, l'acharnement s'est transformé en constance dans leurs idées politiques. Ce soir, ils voudraient refaire la même chose, mais par la bande, avec le capital de dotation de la FIVV, dont le montant à verser à la commune reste une épine à leur pied depuis de nombreuses années. Malheureusement, pour le groupe Le Centre, cet exercice restera, cette année encore, de l'acharnement, ceci pour les motifs suivants. Tout d'abord, il convient de souligner que le capital de dotation est de l'argent qui a été prêté par la commune à la FIVV. De

ce fait, il n'y a rien d'immoral à ce qu'il soit rétribué. La question est de savoir si le taux de 3,5% est exagéré ou non, mais au vu des taux d'intérêt actuels, il ne l'est visiblement plus. Le montant de CHF 408'000 que la commune touchera l'année prochaine ne sera pas thésaurisé, mais dépensé aussi pour le bien de tous les communiens. La commission des finances, sécurité et administration a accepté deux augmentations de dépenses provenant du groupe Socialistes-Vert.e.s pour un total de CHF 35'000. Sans rémunération de ce capital de dotation au taux actuel, il n'y aurait pas eu ces augmentations. Leur refus est également motivé par une autre constatation, à savoir qu'en 2022, la FIVV a fait un bénéfice d'exploitation de CHF 1,2 million. Et, sérieusement, chers collègues, voulez-vous encore leur laisser CHF 400'000 ? Soyons réalistes, avec CHF 1,2 million en 2022 ainsi que les bénéfices des années précédentes, la FIVV a largement l'argent nécessaire pour procéder aux rénovations énergétiques qui s'imposent. De plus, la vente et la location des appartements aux Grands Esserts amèneront probablement encore des revenus supplémentaires. De ce fait, la FIVV n'a aucunement besoin de ces CHF 400'000 supplémentaires, mais la commune si, surtout, comme les motionnaires l'indiquent si bien dans leur rapport de minorité sur le budget 2024, que le service de la dette augmentera fortement ces prochaines années. En conclusion, ils proposent de ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux n'entrent pas en matière sur cette motion pour les raisons suivantes. Il semble juste que la FIVV soit soumise à un loyer locatif sur les terrains mis à disposition par la commune. Elle a la capacité financière de moderniser ses bâtiments et n'a pas besoin de l'aide de la commune, d'autant que ses nouvelles réalisations immobilières répondent aux performances énergétiques actuelles qui sont satisfaisantes. À la vue des années à venir qui risquent d'être un peu plus «tendues» pour les finances de la commune, se priver de cette rentrée monétaire ne semble pas judicieux. Ils se rallient donc à la majorité de ce Conseil qui est de ne pas entrer en matière.

Mme BESSAT répond que bien que la messe soit dite, elle souhaiterait faire remarquer à M. MÜLLER qu'il mélange tout. Chacun a effectivement ses chevaux de bataille, mais il ne faut pas mélanger plusieurs aspects. S'agissant des 3,5%, cela fait plusieurs années que c'est +0,5%, alors que les taux étaient extrêmement bas. Elle aurait espéré que cet hémicycle ait une fibre plus écologique et moins financière pour pouvoir discuter de tout cela de manière plus approfondie.

M. BARRO, en lien avec les coûts qui sont engendrés par la mise en conformité avec la loi sur l'énergie, explique que, dans le cadre de sa profession, il s'était aperçu que certains fonds de pension commençaient à vendre des immeubles non assainis, car ils peinaient à lever des fonds ou à rémunérer les investissements qu'ils étaient amenés à faire. Ces derniers préféraient donc renoncer à garder ce capital plutôt que de le gérer à perte. Il est vrai que la loi sur l'énergie s'est passablement durcie dès que le capital de dotation octroyé à la FIVV a changé. En effet, il y a eu des augmentations de coûts hypothécaires et une très forte augmentation des coûts de construction. Bien qu'elle soit bénéficiaire, il est possible que la FIVV vienne à avoir certains problèmes pour pouvoir rentabiliser ses investissements. Il mentionne également la LDTR, qui est aussi une politique sociale du logement en place par la volonté politique. Il n'est donc pas exclu que la FIVV, suivant les coûts de constructions, soit amenée à devoir trouver d'autres modes de financement pour ces travaux. Il faut laisser la FIVV effectuer son

travail. La commune l'aide déjà car elle cautionne et abaisse d'un demi, voire d'un point selon les circonstances, le taux hypothécaire. Le coût des assainissements et la difficulté de pouvoir répercuter ceux-ci sur les loyers font que certaines institutions ont de la peine à pouvoir les assumer. Laissons venir la FIVV avec son problème avant de lui donner le repas tout chaud et déjà servi.

Mme GAUTROT, en s'adressant à Mme BESSAT concernant la fibre écologique, indique que les Vert'libéraux ont effectivement présenté des motions qui avaient pour but d'aider tous les Veyrites à travers une subvention.

M. MESOT indique que, même si son groupe n'a pas été suivi ce soir, ce qui était intéressant dans ce débat était de pouvoir dialoguer avec la FIVV sur les loyers et sur les bénéficiaires. Que vont devenir les immeubles plus vétustes avec des loyers corrects pour une partie de la population ? Dans les nouveaux immeubles, les loyers sont difficiles pour la classe moyenne car plus élevés. Le fait que la commune défende une possibilité à des gens de venir y habiter est vraiment important pour des jeunes de la commune.

M. MARTIN mentionne, qu'en tant que représentant de la commune au sein du Conseil de fondation de la FIVV, il a accès à différentes données. Certains immeubles faisant partie du Parc de la FIVV ont effectivement des loyers assez élevés. Il ajoute que ce qui se construira aux Grands Esserts est régi par l'Office cantonal du logement. Ainsi, il y aura des accès offerts à toutes les catégories de la population.

L'entrée en matière est refusée par 16 non, 6 oui et 1 abstention.

9. Questions et divers.

M. MÜLLER transmet une question d'un communier. En face de l'école Girsa, 2 caméras ont été installées sur leur terrain juste au bord de la route de Veyrier, dont une caméra du type rond avec une visibilité à 360 degrés. Est-ce que cette caméra filme également le domaine public et si oui, sur quelle base légale ? En principe, cela est interdit selon la loi fédérale sur la protection des données, même pour une école. Est-ce que l'école a une autorisation en bonne et due forme pour le faire ?

M. MARTIN demande plus précisément à quel endroit est située cette caméra et reviendra avec une réponse lors de la prochaine séance.

M. MÜLLER répond qu'elle est située juste à côté du trottoir, en face de l'école Girsa. Il y a un grand poteau et la caméra est bien visible.

M. MESOT trouve que la signalisation du local de vote est très minimaliste. En effet, le panneau «local de vote» qui est accolé à l'école est déjà difficile à apercevoir à 300 mètres de la route. Il estime que la communication est très importante lorsqu'il s'agit de voter.

Mme BESSAT, en lien avec l'intervention de Mme TAGLIABUE concernant la Cour des comptes, est étonnée que cette dernière entre en matière lorsqu'elle reçoit un courrier anonyme. Elle demande comment cela se passe légalement.

M. ROBERT répond que la Cour des comptes tient à protéger les lanceurs d'alerte. Il existe différents cas de figure, raison pour laquelle les cas anonymes sont aussi traités. Il mentionne toute la problématique des personnes étant dans une position hiérarchique défavorable et qui n'osent pas dire leur nom lorsqu'ils souhaitent parler. Par conséquent, la législation a été modifiée pour leur permettre de le faire.

M. BERNHEIM, en lien avec l'intervention de M. MÜLLER, rappelle qu'un débat sur les positions des caméras à proximité des écoles avait eu lieu en 2007. Lorsque certains s'étaient rendu compte qu'une caméra pouvait filmer le domaine public sans que d'autres s'en aperçoivent, une demande avait été faite car cela a pour avantage de pouvoir contrôler notamment des problèmes de violence. De son point de vue, il n'est pas choquant d'avoir ces caméras. Il mentionne qu'il faudra certainement un jour revenir sur cette problématique car tous les pays voisins en ont. Cependant, il rappelle que la demande faite en commission pour élargir le champ de ces caméras et déborder sur le domaine public avait été refusée.

Mme BATARDON est étonnée du radar mobile se trouvant actuellement sur le chemin du Bois-Gourmand. Selon ses souvenirs, des radars mobiles ne peuvent pas être mis dans une zone 30 km/h.

M. BARRO remercie le Conseil administratif de l'influence qu'il a eu auprès de la commune de Carouge car celle-ci a procédé à une grosse rénovation du chemin en terre entre l'école de Pinchat et le Cycle d'orientation de Pinchat. En effet, ce chemin a été élargi et est de meilleure qualité.

M. DUC demande à qui reviendront les amendes du radar mobile se situant au chemin du Bois-Gourmand. Il précise qu'il s'agit d'une route communale.

M. MARTIN répond qu'il n'est pas certain, mais ne pense pas que cela reviendra à la commune.

M. HUTZLI souhaiterait un éclaircissement concernant les rapports des commissions liés au projet de budget. Il conviendrait d'avoir des directives plus claires sur la rédaction des rapports faits en commissions. Au début de la législature, il avait été convenu que seuls les changements de montants devaient être relevés, à l'exclusion des simples interventions concernant ce budget. Il est important que tout le monde travaille sur la même ligne.

M. MARTIN remercie M. HUTZLI pour cette remarque. Le Conseil administratif reviendra avec une ligne de conduite pour le projet de budget 2025.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

Le président
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Cédric Zufferey

Alain Pautex